

PANORAMA

DES INITIATIVES

LE RENDEZ-VOUS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

SENSIBILISATION AUX
ALTERNATIVES AU BRÛLAGE
DES DÉCHETS VERTS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Edito



Vous pensez qu'il est « naturel » de brûler des végétaux ? Vous pensez qu'on l'a toujours fait et que c'est pour de bonnes raisons ?

Bien sûr que la domestication du feu a été une étape majeure de l'évolution humaine. Mais aujourd'hui le brûlage n'est plus une pratique de bon sens ! Il y a bien assez d'incendies non maîtrisés pour ne pas en rajouter... Au 21e siècle, il est temps de prendre conscience que notre avenir se joue dans la diminution des gâchis et des pollutions.

Car oui, faire partir en fumée à l'air libre des déchets verts est un véritable gaspillage : c'est autant de matières organiques qui ne reviendront pas nourrir la biodiversité des sols, c'est de la biomasse qui ne sera pas valorisée, ni en matière ni en énergie.

Car oui, brûler des végétaux à l'air libre contribue à la pollution de l'air, bien plus que la logistique à déployer pour les broyer et/ou les évacuer vers des lieux de collecte ou de traitement.

Les alternatives vertueuses au brûlage sont nombreuses. Elles bousculent des habitudes, ne sont pas toujours simples à mettre en œuvre. Elles nécessitent des organisations différentes, ainsi que la compréhension et l'implication de tous pour que « ça marche ».

Vous allez découvrir dans cette revue des exemples de projets inspirants qui ont participé à leur développement. Merci à tous les protagonistes d'œuvrer à cette transition !

Bonne lecture.

Sandrine Candelier

Responsable Agriculture, Alternatives au brûlage des végétaux
Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
ADEME, Agence de la transition écologique



Sommaire

Enjeux réglementaires

- La législation nationale sur l'interdiction de brûlage des déchets verts 1

Définitions & Ressource

- Le compostage 2
- Le paillage 3
- La plateforme Bours'O Vert 4

Initiatives éducatives

- Campagne de communication pour prévenir le brûlage des déchets verts 7
- Accompagnement au développement de la filière de valorisation des déchets verts en circuit court 10

Actions des établissements publics

- Broyage des végétaux à domicile 14
- Création d'un pôle de valorisation de broyage des déchets verts 17
- Prêt de broyeurs électriques et broyage à domicile 19
- Méthode expérimentale de gestion des déchets collectés en déchèterie par valorisation agricole 22
- Mise en place d'un pool de collectivités, de professionnels des espaces verts et de location de matériel "pilote" 24
- Filidéchet : un déchet comme ressource 28

Portraits

- France Rieger - Les Jardins du loup 35
- Marine Testut - France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 39

La législation nationale sur l'interdiction de brûlage des déchets verts

En plus des enjeux sanitaires et de pollution de l'air, la lutte contre le brûlage à l'air libre constitue un point capital pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 dans le cadre de la **loi Climat et Résilience**.

Depuis les années 1980, l'emploi du feu pour le **brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit**. Cette interdiction émane de la circulaire du 9 août 1978 du Règlement Sanitaire Départemental Type (RSD)T) et est complétée par la circulaire du 18 novembre 2011 sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des végétaux.

L'article L.541-21-1 du code de l'environnement modifié par l'article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 (Loi AGEC) vient renforcer cette interdiction et introduit la **notion de valorisation au sol**. Il est donc désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs de jardin, toute l'année. Ils doivent être compostés, apportés en déchèterie où ils pourront être valorisés.

Le brûlage des déchets verts est également proscrit par les arrêtés de mise en œuvre de police générale des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA).

En cas de non-respect de la loi, une contravention de 4e classe, de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal). Dans le cadre de ses devoirs de police, le maire est chargé de faire respecter cette interdiction.

Quelques exceptions à cette interdiction existent, notamment pour les agriculteurs et forestiers sous certaines conditions strictement encadrées. Les modalités de **dérogation** sont précisées dans les arrêtés préfectoraux "emploi du feu" de chaque département.

Les dates de ces arrêtés sont variables d'un département à l'autre, tout comme les contenus. Mais tous encadrent précisément les dérogations : les périodes, les conditions de pollution et de météo, les activités, les types de végétaux, ou encore les lieux concernés.

Il est important de noter qu'aucune dérogation n'est accordée en cas d'épisode de pollution.

Des évolutions réglementaires récentes engendrent également une évolution du jeu d'acteurs vis-à-vis de la gestion des déchets verts. Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les Régions ont la charge de produire un **Plan Régional de prévention et de gestion des déchets**.

Enfin, la **compétence de collecte et de traitement des déchets dont les déchets verts** a été transférée depuis le 1er janvier 2017 aux **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** que sont les Métropoles, les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes, conformément à la Loi NOTRe.

Conformément au droit européen et à la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** (dite loi AGEC), les collectivités territoriales sont tenues de mettre à disposition de leurs administrés, une solution de tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024. Les déchets verts représentant une part importante des biodéchets, cette nouvelle réglementation constitue alors un levier supplémentaire pour limiter le brûlage des déchets verts.

Le compostage

Le compostage est une méthode écologique de gestion des déchets organiques, notamment les déchets verts comme les résidus de jardinage, les feuilles, mais aussi le broyat de bois. Ces déchets peuvent être mis dans un composteur ou juste en tas, où ils se décomposent naturellement grâce à l'action des micro-organismes vivants, en présence d'air et d'humidité.

Pendant le processus de compostage, les déchets vont se transformer en humus, un amendement organique riche en nutriments bénéfiques pour le sol. Le compost ainsi produit peut être utilisé pour enrichir le sol des jardins, des potagers et des espaces verts favorisant la croissance des plantes et réduisant la dépendance aux engrais de synthèse.

Le compostage permet de transformer les déchets végétaux en ressource. Il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air.



Le paillage

Le paillage consiste à recouvrir le sol et le contour des plantes. Il peut être réalisé avec des déchets verts, comme du broyat de branches, des feuilles mortes ou encore des tontes sèches.

Le paillage assure une protection physique du sol, en plus de l'enrichir en se dégradant et favoriser ainsi la biodiversité. Parmi ses multiples avantages, il permet de limiter la croissance des herbes indésirables, de protéger les racines du gel en hiver, de conserver l'humidité en été, réduisant ainsi l'arrosage. En respectant quelques règles d'usage pour éviter des erreurs préjudiciables, le paillage est un formidable allié des plantations.





📍 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

— La plateforme Bours'O Vert

La plateforme d'annonces en ligne autour des déchets verts a été créée dans le cadre d'un projet sur la valorisation des matières organiques et en parallèle de la création du Réseau Compost Citoyen Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un contexte où les enjeux autour des déchets sont de plus en plus importants (interdiction du brûlage, augmentation des apports en déchèterie, augmentation des tarifs de dépôt pour les professionnels, etc).

Bours'O Vert
Passer la branche à ton voisin !

Du déchet à l'or vert : une véritable ressource

Le transport des déchets verts vers les déchèteries est problématique, saturant ainsi ces installations et émettant des gaz à effet de serre. Ces déchets, pourtant utiles pour enrichir les sols et préserver l'eau, sont souvent mal exploités. Pour remédier à cela, le GERES a lancé l'initiative Bours'O Vert, une plateforme de mise en relation des particuliers et professionnels pour échanger du broyat, des broyeurs et même du fumier.

Définitions & Ressource

À ce jour, la plateforme a attiré plus de 4 290 visiteurs avec 215 comptes créés et 55 annonces actives en moyenne.

Les objectifs spécifiques du projet Bours'O Vert sont les suivants :

- Réduire les quantités de déchets verts déposés en déchèterie en encourageant leur valorisation plutôt que leur élimination.
- Favoriser le retour des résidus d'entretien de jardin au sol afin de les transformer en matière organique nourrissante pour le sol.

A long terme, les partenaires espèrent généraliser les pratiques de valorisation des déchets verts et voir Bours'O Vert s'affirmer en catalyseur de ce changement.

Cette initiative est perçue comme une contribution plus que positive à la gestion durable des déchets verts.



Les points forts

- Simplicité du fonctionnement de la plateforme virtuelle
- Mise en relation des offreurs et demandeurs du territoire régional

Témoignage



Aurélie Levet

Chargée de projets biomasse
énergie agriculture territoire

GERES

“Ces matières considérées comme des déchets sont de véritables ressources pour nos sols et végétaux : ils vont apporter du carbone dans le sol [...]

Nous avons développé l’outil Bours’O Vert pour apporter une solution pratique aux personnes produisant des déchets verts, que ce soit dans le cadre de leur activité professionnelle comme les paysagistes ou les particuliers quand ils entretiennent eux-mêmes leur jardin.”

“

Espérons [...] que Bour’O Vert soit un tremplin vers cet avenir



Thématique : Gestion des déchets verts, pollution atmosphérique

Cibles : Professionnels du paysage, particuliers

Partenaires : GERES, ADEME, Réseau Compost Citoyen Provence-Alpes-Côte d’Azur, UNEP, FNE Provence-Alpes-Côte d’Azur, ORDEC, ATMO SUD, IRAEE

Financeurs : Région Sud, ADEME

Territoire : Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

Type d’action : Animation, information et formation



📍 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

— Campagne de communication pour prévenir le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre contribue à la pollution atmosphérique et entraîne un impact avéré et non négligeable sur la qualité de l'air. La combustion de déchets verts produit des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

En Méditerranée, le brûlage de déchet vert est souvent synonyme de source de départ de feux de forêt. Par ailleurs, la combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Sensibiliser à différentes alternatives au brûlage des végétaux

Cette campagne de communication et de sensibilisation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Identifier les leviers permettant de faciliter l'orientation des jardiniers vers des solutions alternatives : broyage, paillage, compostage, déplacement à la déchèterie...
- Sensibiliser les clients des jardinerie sur les risques associés à la pratique du brûlage des déchets verts.
- Promouvoir des comportements alternatifs au brûlage des déchets verts.
- Concevoir et évaluer deux actions de sensibilisation dans chaque département sur la base du référentiel de psychologie sociale spécialisé dans le changement de comportement.
- Élaborer des préconisations suite à cette campagne.

La campagne a été déployée dans les départements classés prioritaires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) avec des interventions dans huit jardinerie, sensibilisant 149 personnes et distribuant 98 plaquettes et 39 goodies. Des entretiens ont permis d'évaluer différentes approches de communication.

La campagne a été portée par le Graine Provence-Alpes-Côte d'Azur et assurée opérationnellement par un doctorant de Psychologie Sociale.



Les points forts

- Mobilisation des acteurs locaux et partenariat avec des structures d'éducation à l'environnement
- Utilisation de divers supports de communication adaptés aux différents publics
- Promotion d'alternatives respectueuses de l'environnement

Initiatives éducatives

La réalisation de la campagne s'est également appuyée sur l'élaboration de supports de sensibilisation adaptés et à la définition de protocoles d'intervention efficaces. Deux approches méthodologiques distinctes ont été testées : la communication engageante (1) et l'hypocrisie induite (2). Les résultats ont démontré une préférence pour la démarche de communication engageante, soulignant ainsi l'importance d'une communication respectueuse et engageante avec les clients.

La campagne a permis de sensibiliser un nombre significatif de jardiniers amateurs notamment par la distribution de supports éducatifs et par un suivi à froid des acteurs sensibilisés (suivi ultérieur par mail).

Ce dispositif a permis d'informer le public des particuliers à la fois sur les questions environnementales et de santé inhérentes à la qualité de leur comportement individuels dans leur pratique du jardinage.



Stand de sensibilisation en jardinerie.

(1) Communication engageante : consiste à réaliser un acte préparatoire (engageant) pour ensuite diffuser un message persuasif qui va renforcer l'adoption de l'acte engageant et modifier les croyances et attitudes propres à l'individu.

(2) Hypocrisie induite : paradigme de dissonance cognitive, fait de faire prendre conscience à des individus de leur propre hypocrisie, dans le but de leur faire ressentir un état d'inconfort et de modifier leurs discours ou leur comportement afin de sortir de cet état désagréable et de retrouver l'intégrité de soi.

GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur



Thématiques : Valorisation organique, recyclage des déchets, biodéchets, éducation environnementale

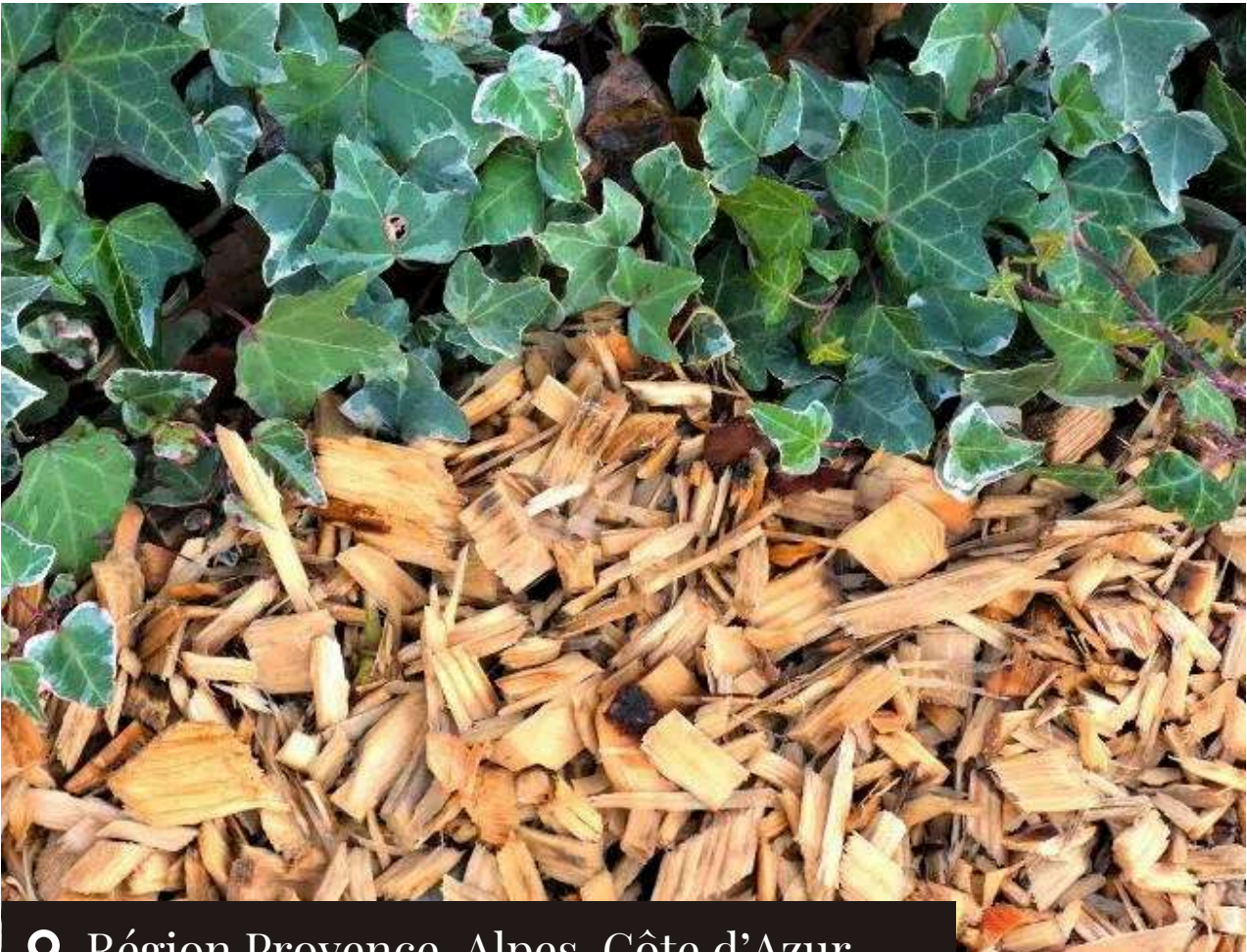
Cibles : Jardiniers amateurs, grand public

Partenaires : Méditerranée 2000, Colinéo, AtmoSud, GESPER

Financeurs : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Territoire : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Type d'action : Campagne de communication



📍 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

— **Accompagnement au développement de la filière de valorisation des déchets verts en circuit court**

Le projet ValoMO - Valorisation des Matières organiques résiduelles - vise à accompagner le développement de la filière de valorisation des déchets verts en circuit court. Il comprend des recommandations et des cadres réglementaires pour les pratiques de compostage agricole de déchets verts, notamment le compostage en bout de champ et le co-compostage agricole.

Le compostage agricole de déchets verts de collectivité

Le compostage agricole des déchets verts provenant des collectivités représente une solution innovante pour la gestion durable des déchets et la valorisation des ressources locales. Cette pratique permet de transformer les déchets verts en compost organique, un amendement naturel riche en éléments nutritifs bénéfiques pour les sols agricoles.

Le processus commence par la collecte des déchets verts, qui sont ensuite broyés en déchèterie pour faciliter leur compostage. Le broyat est ensuite livré sur le terrain agricole de l'exploitant, où il est composté en bout de champ. Cette méthode offre une alternative écologique à l'élimination traditionnelle des déchets verts en contribuant à améliorer la santé des sols agricoles.

Même en deçà des seuils ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), les activités de compostage doivent respecter les exigences du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Cela garantit le respect des normes sanitaires et environnementales, notamment en ce qui concerne les volumes de déchets et les distances par rapport aux sources d'alimentation en eau potable et vis-à-vis des tiers.

Le compostage agricole des déchets verts offre une approche vertueuse et durable pour la gestion des déchets et la préservation de l'environnement. En valorisant les ressources locales et en respectant les normes environnementales, cette pratique contribue à promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement et à préserver la santé des sols pour les générations futures.

Il est crucial de se conformer à la réglementation en vigueur en matière de compostage agricole. En fonction des volumes de déchets traités, l'exploitant doit respecter les normes de classification ICPE. Des démarches administratives telles que la déclaration en mairie ou le dépôt de demande d'autorisation environnementale sont nécessaires pour assurer la conformité à la réglementation.

Le co-compostage agricole de déchets verts

Le co-compostage à la ferme représente une méthode novatrice de gestion des déchets verts, combinant les déchets provenant des collectivités avec les effluents d'élevage sur les exploitations agricoles. Cette approche offre une voie de valorisation efficace, réduisant ainsi les déchets tout en améliorant la fertilité des sols.

Initiatives éducatives

Le processus de co-compostage agricole comprend plusieurs étapes clés, telles que la collecte des déchets verts, le mélange avec les effluents d'élevage, le compostage sur site, et enfin, l'épandage du compost sur les terres agricoles.

La réglementation encadrant le co-compostage à la ferme varie en fonction des volumes de matière traitée et de la classification ICPE des exploitations agricoles. Des critères spécifiques régissent notamment les distances par rapport aux points d'eau et aux tiers, ainsi que les conditions d'implantation de l'unité de compostage.

Certains interdits et restrictions s'appliquent également, notamment l'interdiction d'adjonction d'effluents liquides, l'implantation sur des sols inondables ou à forte pente et la nécessité de modifier la zone de compostage chaque année.



Le co-compostage agricole offre une solution durable et efficace pour la gestion des déchets verts, tout en contribuant à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la santé des sols agricoles. Respecter le cadre réglementaire et prendre des précautions appropriées sont essentiels pour garantir une mise en œuvre réussie de cette pratique bénéfique pour l'agriculture et l'environnement.

Initiatives éducatives

Recommandations pour la mise en place d'un partenariat entre une collectivité et les agriculteurs de son territoire

La mise en place d'un partenariat entre les collectivités et les agriculteurs pour la valorisation des déchets verts constitue une solution prometteuse face à l'augmentation du gisement de déchets verts en déchèterie. Ce partenariat repose sur le constat de l'importance croissante des déchets verts, de leur coût élevé de traitement pour les collectivités et de la nécessité d'amender les sols agricoles.

Ce partenariat présente des avantages significatifs pour les deux parties impliquées. Pour les collectivités, il permet une réduction des coûts de gestion des déchets verts collectés, une diminution des transports de matières et un retour au sol bénéfique sur le plan environnemental. Sur le plan sociétal, il favorise la valorisation de ressources locales et contribue à l'élaboration de projets de territoire. Quant aux agriculteurs, ils bénéficient d'un accès à un amendement peu coûteux, voire gratuit, en quantité et en qualité.

Les points forts

- ▶ Baisse significative des coûts de gestion des déchets verts collectés
- ▶ Réduction des transports de matières et retour au sol
- ▶ Valorisation de ressources en local et projet de territoire
- ▶ Accès à un amendement peu cher, voire gratuit, en quantité et en qualité

GESPER & GERES



Thématique : Gestion des déchets verts

Cibles : Collectivités et agriculteurs

Partenaires : GERES / GESPER

Territoire : Région SUD

Type d'actions : Interventions en milieu scolaire, Outil pédagogique,

Accompagnement participatif

Financeurs : ADEME, Région Sud



📍 Bouches-du-Rhône

— Broyage des végétaux à domicile

La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles, englobant 10 municipalités et abritant près de 28 000 habitants, fait face à une importante quantité de déchets verts apportés en déchèterie. Cette situation découle de la configuration spécifique de son territoire, où la plupart des ménages possèdent un jardin et où la culture de l'olivier est prédominante, faisant des déchets verts une préoccupation majeure à l'échelle locale.

En 2021, la Communauté de Communes a initié un service de broyage des végétaux chez les particuliers, intégré dans le Plan Local de la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Une action multipartenariale

L'objectif est de réduire les apports en déchèterie et les coûts de traitement ainsi que de valoriser ces déchets en ressource pour les jardins. En un an, le service a permis de broyer 2000 m³ de végétaux, économisant 9 000 euros pour les collectivités.

Il est assuré par une entreprise d'insertion. Les habitants sont sensibilisés au réemploi du broyat via un guide délivré après la prestation.

Le service est facturé 45 euros/h si le broyat est conservé à domicile et 70 euros/h s'il est évacué. Des recommandations sont émises pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment en termes d'entretien du matériel et de sélection des entreprises d'insertion.

Actuellement, 6 sites de compostage partagé sont installés dans 6 communes, avec 3 créés en 2024 et 4 chaque année par la suite. La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles met également à disposition environ 250 composteurs individuels par an, avec un objectif pour 2024 de porter ce nombre à 800, comprenant des modèles de 150 litres pour les petits espaces.

Environ 2500 foyers pratiquent le compostage individuel et 180 le compostage partagé sur ce territoire.



Ne pas jeter sur la voie publique

Chaque année, 650 tonnes de déchets verts sont récoltés, ce qui représente la moitié des déchets traités.

Service disponible
du MARDI au VENDREDI, de 8h30 à 16h00

Nous Contacter

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h au 06 68 12 96 44



Actions des établissements publics

Les points forts

- Diminution des déchets verts en déchèterie
- Demande de broyeurs en hausse

Témoignage



Céline Chavet

Chargée du Plan Local de
Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

Communauté de Communes
Vallée des Baux-Alpilles

“Cette action vise également à réduire le brûlage des déchets verts encore usité bien qu’interdit pour des raisons de pollution.

En deux ans, 355 rendez-vous ont été réalisés sur le territoire, soit un total de 900 tonnes de végétaux broyés et autant de broyat valorisé.”

“

On encourage la proximité et la lutte contre le dépôt sauvage

Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



Communauté de Communes
VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Thématique : Déchets verts

Cibles : Professionnels du paysage, particuliers

Partenaires : Delta Sud Initiatives, Association Solution Compost

Territoire : Vallée des Baux-Alpilles

Type d'action : Formation

Financeurs : ADEME, Région SUD, Union européenne (LIFE Smart Waste)



📍 Var

— Création d'un pôle de valorisation de broyage des déchets verts

Le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) a mis en place un pôle de valorisation des végétaux dans la zone d'activité des Ferrages, sur la commune de Tourves. Ce site, déclaré ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), dispose d'une superficie de 8 000 m² et comprend des installations pour le broyage et le stockage du broyat de végétaux.

L'objectif est de valoriser les végétaux collectés dans les déchèteries locales, d'enrichir les sols agricoles et de maîtriser localement le circuit des déchets. La plateforme peut traiter jusqu'à 12 000 tonnes de végétaux par an dont une partie est transformée en broyat pour les agriculteurs locaux.

Collaborer tout au long du projet

Le site est géré par deux agents du SIVED NG et fonctionne du lundi au samedi.

Un projet d'extension est prévu pour répondre à l'accroissement des apports de déchets verts. Le coût total du projet initial s'élève à 1,7 million d'euros HT.

Actions des établissements publics

Des fonds de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et des fonds européens ont contribué au financement.

Les principales difficultés rencontrées incluent la hausse des apports de végétaux et la maintenance des équipements après plusieurs années d'utilisation. Des recommandations sont émises pour assurer la qualité du broyat, notamment par le contrôle visuel et l'analyse en laboratoire. A fortiori, une sensibilisation aux bonnes pratiques de tri auprès des usagers s'avère primordiale pour une collecte qualitative à la source.

Les points forts

- Localisation stratégique de la plateforme de valorisation
- Maîtrise du circuit des déchets à l'échelle locale
- Enrichissement et protection des sols agricoles aux abords des parcelles agricoles des communes avoisinantes

SIVED NG



Thématiques : Gestion des déchets verts, valorisation des déchets, économie circulaire

Cibles : Particuliers, collectivités locales, agriculteurs, entreprises de paysagisme et espaces verts

Partenaires techniques : Eco-volontaires, enseignants, services techniques de la commune

Territoire : Centre Var

Types d'actions : Collecte, transport et traitement des déchets verts, communication et sensibilisation

Financeurs : ADEME, Région Sud, Union européenne (Life IP Smart Waste)



— Prêt de broyeurs électriques et broyage à domicile

La Communauté de Communes Cœur du Var est confrontée à une problématique récurrente de brûlage des déchets verts. Parallèlement, les 4 déchèteries du territoire reçoivent environ 2 960 tonnes de déchets verts chaque année, soit 65 kg par habitant ; il s'agit du 2e flux le plus important collecté.

Afin de proposer une alternative au brûlage d'une part et de réduire les apports de déchets verts en déchèterie d'autre part, la collectivité a souhaité mettre à disposition gratuitement 20 broyeurs électriques aux habitants des 11 communes de son territoire. Après sa candidature à l'appel à projets de l'ADEME en 2017, le service a démarré en 2019.

Toute l'année, l'utilisateur peut réserver un broyeur électrique pour une durée d'une semaine renouvelable. Le jour du retrait, un agent technique réalise une démonstration du fonctionnement et des règles de sécurité de la machine.

Actions des établissements publics

L'utilisateur, lui, signe la charte d'engagement. Celle-ci comprend l'utilisation du broyat avec obligation de communiquer le nombre de bacs produits et l'usage, soit comme apport de matière carbonée pour le composteur, soit comme paillage des plantations. En effet, il est interdit de ramener le broyat à la déchèterie. Ainsi, si l'utilisateur ne veut pas utiliser le broyat, le matériel ne lui est pas prêté.

En 2023, 57 m³ de végétaux ont été broyés pour 80 prêts octroyés auprès des administrés qui ont fait part majoritairement d'une bonne satisfaction.

Chacun sa taille

Pour les végétaux de plus de 4 cm de diamètre, la collectivité propose, depuis 2021, un service à domicile au broyeur thermique pour 18 euros par heure. Un agent habilité à manipuler l'engin se déplace à la demande d'avril à juin et de mi-octobre à décembre. En 2023, pas moins de 95 interventions ont été réalisées, soit environ 120 heures et 1175 m³ broyés.

Le coût total de l'appel à projets est de 78 000 euros, financés à 80 % par l'ADEME et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Les points forts

- Facilité de transport et d'utilisation du broyeur électrique
- Formation de tous les agents pour une disponibilité continue du service de prêt
- Réduction voire suppression des trajets en déchèterie ; incitation à jardiner plus naturellement en offrant une réserve de broyat pour alimenter les composteurs ou pailler les plantations

Témoignage

Alex Mesnil

Chargé de mission biodéchets

Communauté de Communes
Cœur du Var

“Depuis 2004, notre collectivité a à cœur de porter des actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets et plus récemment, en 2021, de porter des actions en faveur de la gestion de proximité des déchets verts.

En trois ans, nos deux nouveaux services de broyage (électrique et thermique) proposés à nos administrés ont permis d’obtenir les résultats suivants : 263 emprunts de broyeurs électriques pour 381 m³ de déchets verts broyés et 190 interventions de broyage thermique à domicile pour 2500 m³. ».

“

Porter des actions en faveur de la gestion de proximité

Communauté de Communes Cœur du Var (Var)



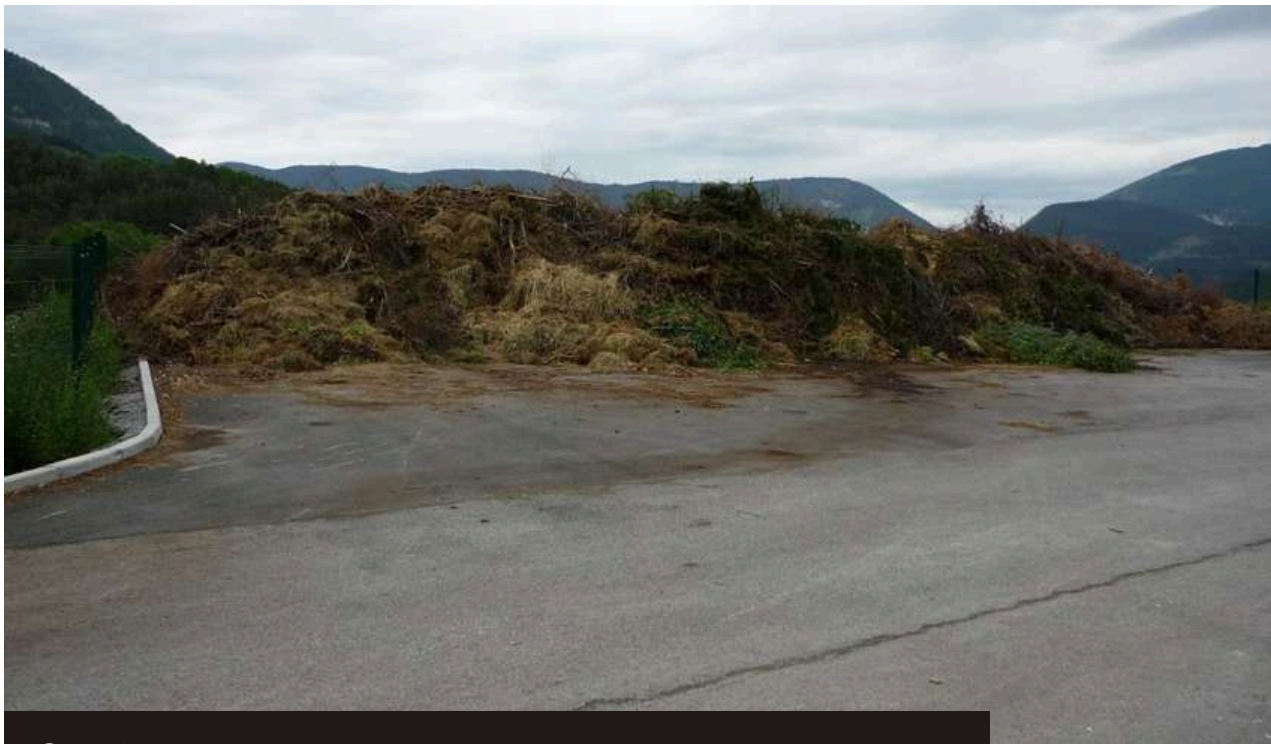
Thématiques : Gestion et valorisation des déchets verts, réduction des émissions de GAS

Cibles : Administrés des 11 communes du territoire

Territoire : Communauté de Communes Cœur du Var

Type d'action : Prêt de matériel, service à domicile

Financeurs : ADEME, Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur, Communauté de Communes Cœur du Var



📍 Alpes-de-Haute-Provence

— Méthode expérimentale de gestion des déchets collectés en déchèterie par valorisation agricole

Malgré les actions de prévention telles que le compostage domestique, le compostage collectif et la mise à disposition de broyeurs, les déchèteries continuent d'être une solution privilégiée pour se débarrasser des déchets verts.

Depuis 2011, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a observé une augmentation significative des déchets verts collectés dans ses déchèteries malgré les mesures de prévention mises en place en partenariat avec le SYDEVOM de Haute Provence.

Ces mesures comprennent la distribution de plus de 1 000 composteurs domestiques, le soutien aux initiatives de compostage collectif avec des associations locales ainsi que la mise à disposition gratuite de trois broyeurs de végétaux pour encourager la valorisation sur place des déchets verts et limiter le brûlage.

Actions des établissements publics

La recherche collective de solutions

Les objectifs principaux de cette initiative sont de réduire le brûlage des déchets verts, de répondre à l'augmentation des quantités collectées et de soutenir l'utilisation d'amendements organiques locaux par les agriculteurs.

Les résultats quantitatifs montrent une augmentation significative des tonnages collectés entre 2019 et 2021. Des analyses chimiques confirment la qualité des déchets verts. La mise en œuvre s'est déroulée sur deux ans et a été prolongée en raison de son succès, permettant une valorisation totale des déchets.

Les moyens humains impliquent les gardiens des déchèteries et la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des agriculteurs. Les moyens financiers incluent la création de plateformes de broyage, les prestations de broyages et de criblage ainsi que l'animation et l'accompagnement des agriculteurs.

Les facteurs de réussite incluent l'incitation des habitants à trier leurs déchets, le développement d'une gestion locale en circuit court et la réduction des coûts pour la collectivité.



Les points forts

- Réduction des coûts de gestion des déchets
- Qualité du broyat
- Valorisation locale et approche écologique

Communauté de Communes Provence Alpes Verdon



Thématique : Gestion de projets, agriculture durable, sensibilisation environnementale

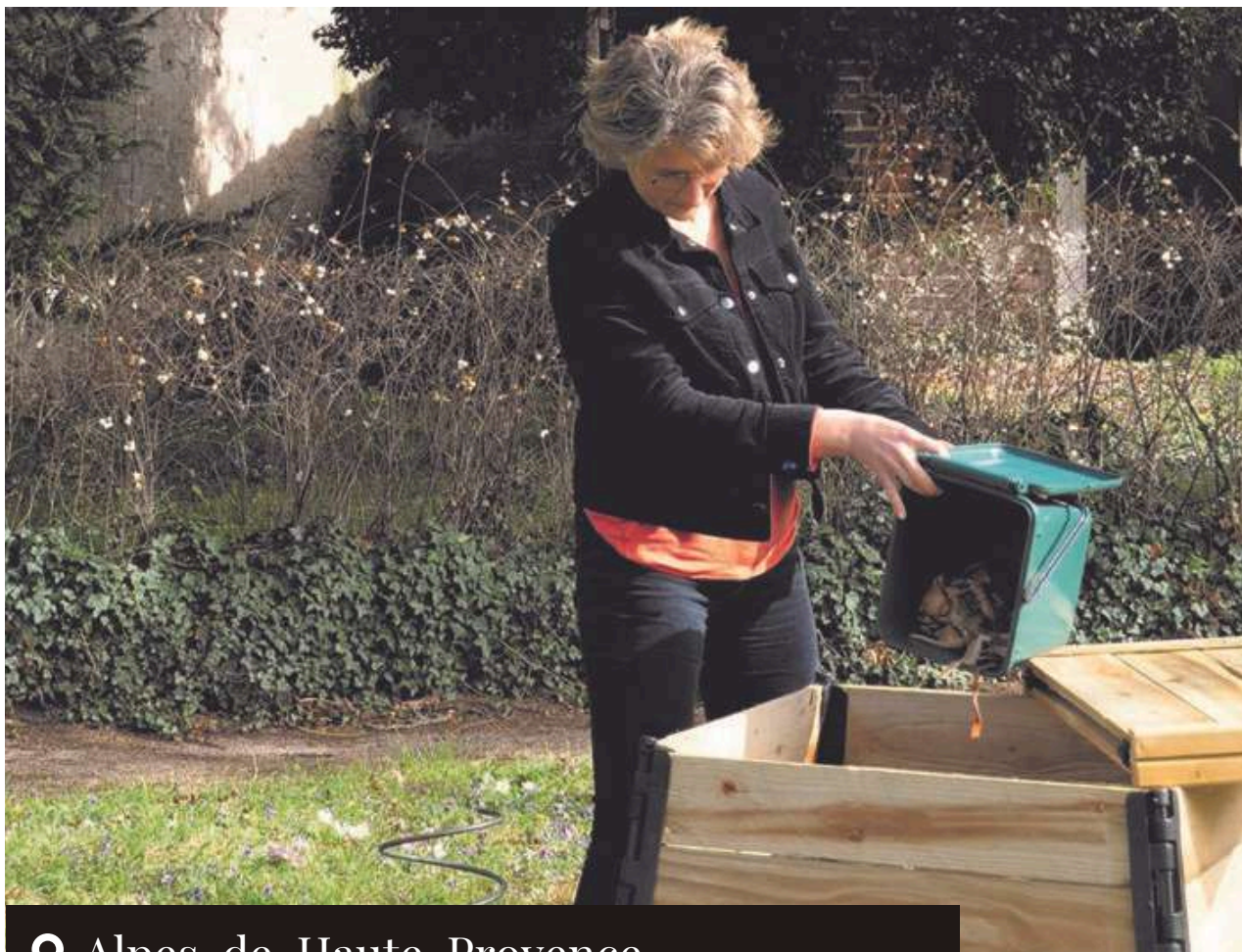
Cible : Agriculteurs

Partenaire : Chambre d'Agriculture 04

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

Types d'actions : Sensibilisation, communication, formation, accompagnement, mise en place d'infrastructures

Financeurs : Région Sud, ADEME



📍 Alpes-de-Haute-Provence

Mise en place d'un pool de collectivités de professionnels des espaces verts et location de matériel "pilote"

Depuis sa création en 2017, Provence Alpes Agglomération (PAA) s'est engagée dans une démarche ambitieuse visant à mettre en place des projets structurants pour la prévention et la réduction des déchets (zéro déchet zéro gaspillage) dans une économie circulaire locale. Au cœur de cette initiative, se trouve un projet visant à sensibiliser les collectivités, les professionnels et le grand public aux enjeux de la gestion des déchets verts plus responsable.

Vers une gestion responsable des déchets verts, zéro gaspillage

Les déchets verts représentent une ressource précieuse, mais malheureusement, trop souvent, ils sont brûlés à l'air libre, ce qui contribue à la pollution de l'air et à d'autres problèmes environnementaux. Pour lutter contre cette pratique nocive, Provence Alpes Agglomération a mis en place une série d'étapes clés dans son projet :

- Évaluation initiale : une analyse approfondie de la gestion actuelle des déchets verts a été réalisée auprès des différentes parties prenantes.
- Mobilisation des acteurs : Provence Alpes Agglomération a travaillé en étroite collaboration avec les collectivités, les professionnels du secteur et d'autres parties prenantes pour mobiliser les efforts en faveur d'une gestion responsable des déchets verts.
- Création de structures pilotes : un groupe de structures pilotes exemplaires a été mis en place pour expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles pratiques dans la gestion des déchets verts.
- Communication : une campagne de sensibilisation a été lancée pour informer le grand public sur les objectifs et les actions du projet, soulignant l'importance de valoriser les déchets verts comme une ressource plutôt que comme un déchet.
- Sensibilisation : des actions de sensibilisation ont été menées pour informer et éduquer le grand public sur des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets verts, encourageant ainsi l'adoption de comportements plus durables.



Cette approche proactive et collaborative de Provence Alpes Agglomération montre l'engagement des acteurs locaux envers un avenir plus propre et plus durable.

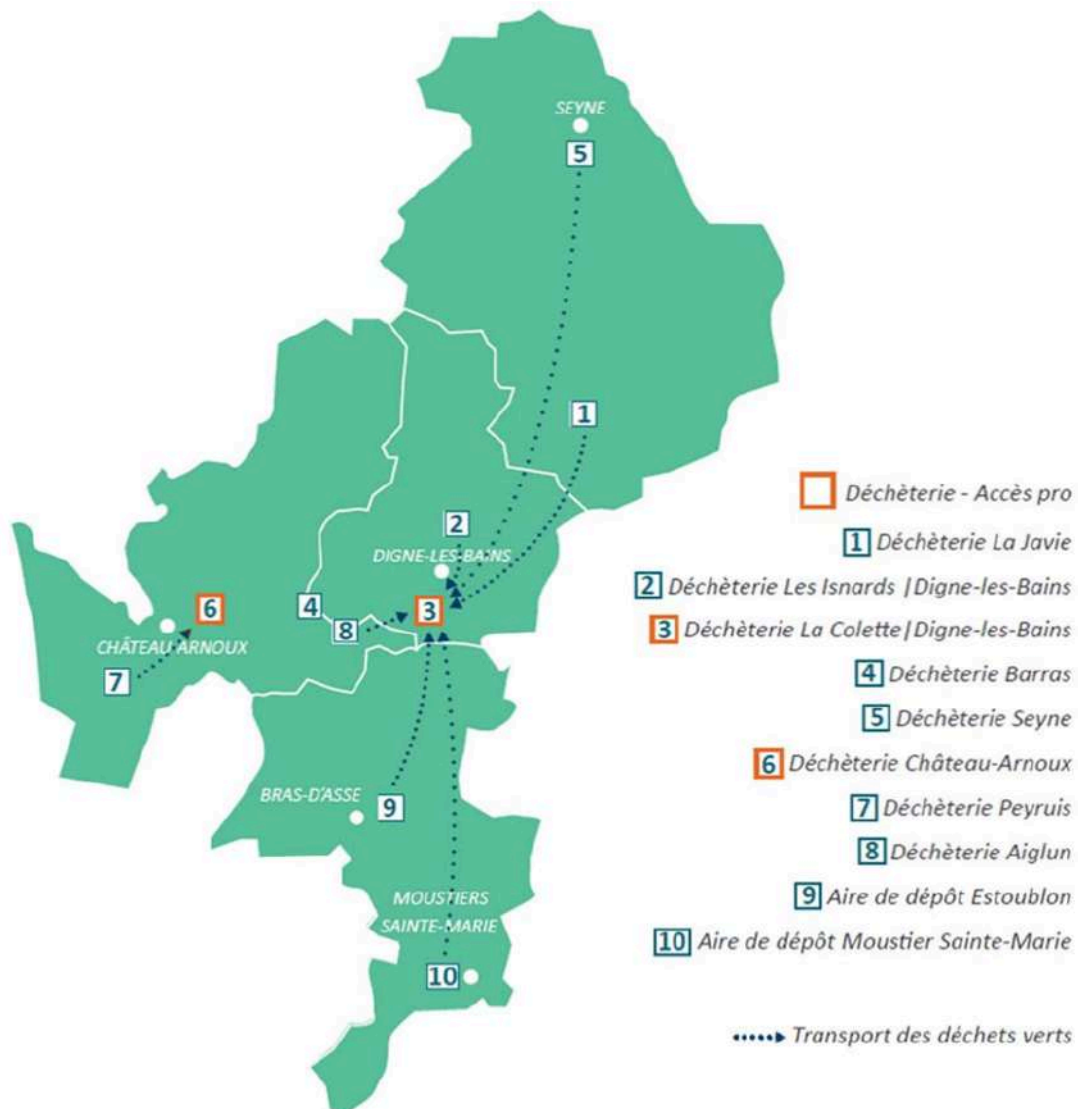
En valorisant les déchets verts et en réduisant le brûlage à l'air libre, Provence Alpes Agglomération contribue à préserver notre environnement et à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature.

La démarche de partenariat, portée par des structures pilotes exemplaires, a été un élément clé du projet. Les professionnels paysagistes et les communes partenaires ont pu démontrer un fort engagement dans la réduction et la prévention des déchets verts, incitant ainsi le grand public à changer de comportement.

Actions des établissements publics

Le projet de gestion des déchets verts a été réalisé en deux phases distinctes. Lors de la première phase, en septembre 2017 et janvier 2019, des actions telles que des séances d'ouverture, des stands d'information, des démonstrations de broyeurs semi-professionnels et la diffusion de guides de bonnes pratiques ont été mises en place.

En seconde phase, en août 2018 et septembre 2019, le recensement et la classification des acteurs, la création d'outils de communication, des sessions de sensibilisation au broyage des déchets verts, des formations professionnelles, des conférences publiques et des événements de sensibilisation dans les foires locales ont complété la démarche.



Les points forts

- Large communication sur le projet
- Temps d'échanges entre les structures constructifs
- Exemplarité des structures

Actions des établissements publics

Témoignage



Collectivité Provence Alpes
Agglomération

“L’expérience a montré que les matinées de sensibilisation et le temps d’échanges sur les techniques de prévention ont davantage profité aux techniciens communaux qu’aux professionnels partenaires, qui disposaient déjà de connaissances étoffées sur les techniques de valorisation et de réduction des déchets verts, pour inciter leur clientèle à changer leur comportement.

“

Que ce soit les professionnels paysagistes ou les communes partenaires du projet, tous mènent au quotidien des actions de réduction et de prévention des déchets verts, incitant ainsi le grand public à un changement de comportement

Ce projet a permis de faire un premier état des lieux et lancer une nouvelle dynamique éco-exemplaire. Les retours d’expérience des différents professionnels nous ont également permis de prendre connaissance de leurs difficultés. ”

Provence Alpes Agglomération



Thématiques : Prévention et gestion des déchets verts

Cibles : Collectivités, gros producteurs de déchets verts, propriétaires de broyeurs à végétaux pour mise à disposition, grand public, particuliers

Partenaires : Associations GESPER, A fleur de Pierre et Compost’ère, SYDEVOM04, 4 entreprises

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

Type d’action : Action de tri à la source des biodéchets

Financeurs : ADEME, DRAAF Provence-Alpes Côte d’Azur, DREAL Provence-Alpes Côte d’Azur



📍 Vacluse

Filidéchet : un déchet comme ressource

Le projet Filidéchet, mené par la Chambre d'Agriculture du Vacluse, en partenariat avec plusieurs organismes, s'inscrit dans une démarche de valorisation des déchets agricoles, notamment ceux des pépinières viticoles. Les objectifs du projet sont multiples : prévenir et valoriser les déchets, promouvoir l'économie circulaire, réduire l'incinération et les émissions polluantes et stimuler le développement économique et social.

Le brûlage à l'air libre des résidus agricoles constitue une source majeure de pollution atmosphérique, d'où l'importance de valoriser ces déchets. Ce projet vise également à répondre à une obligation réglementaire de valorisation des biodéchets depuis janvier 2024.

Des niveaux de polluants très en deçà des seuils réglementaires

Les expérimentations réalisées entre 2020 et 2022 ont permis d'étudier différentes méthodes de valorisation des déchets, impliquant des acteurs variés tels que des pépiniéristes viticoles, des établissements scolaires agricoles, des start-ups, des entreprises technologiques, etc.

Actions des établissements publics



Les objectifs :

- Promouvoir la prévention et la valorisation des déchets en tant que ressource pour les territoires
- Favoriser l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité
- Optimiser la valorisation des ressources et privilégier des procédés moins impactant sur l'environnement
- Réduire la quantité de déchets destinés au stockage et à l'incinération
- Encourager le développement économique, social et environnemental en promouvant de nouvelles activités liées à la valorisation matérielle des déchets.

Dans le cadre d'une approche visant à reproduire ces résultats dans d'autres filières agricoles, les partenaires du projet en Vaucluse ont mené leur expérimentation sur la valorisation des déchets issus des pépinières viticoles, notamment les déchets de vignemère de porte-greffe et les écarts de tri de plants.

Des analyses environnementales ont été effectuées sur les broyats afin d'évaluer leur impact sur l'environnement. Les résultats indiquent que les niveaux de polluants présents dans les broyats restent largement en deçà des seuils réglementaires, ce qui confirme la viabilité environnementale de la valorisation par retour au sol.

Ce qui vient de la terre retourne à la terre

Les résultats montrent une fois de plus que le broyage est une étape essentielle dans la valorisation des déchets agricoles. Différents chantiers de broyage ont été réalisés, notamment sur des déchets de chicotage et des écarts de tri des plants, avec pour objectif ultime de les réintégrer dans le sol comme paillis.

Actions des établissements publics



Ce projet vise à transformer les déchets agricoles en ressources utiles, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et au développement durable de l'agriculture.

Dans une société confrontée à des défis environnementaux croissants, la question de la gestion des déchets revêt une importance capitale. Pour répondre à cette préoccupation et encourager une démarche durable, le projet Filidéchet en Vaucluse a été initié avec des objectifs ambitieux.



Au cœur de cette initiative, l'accent est mis sur la prévention et la valorisation des déchets, lesquels sont perçus comme une ressource précieuse pour les territoires. En favorisant l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, le projet vise à optimiser la gestion des ressources et à réduire l'impact environnemental des procédés de traitement des déchets.

Une des principales aspirations du projet est de réduire la quantité de déchets destinés au stockage et à l'incinération, en favorisant des méthodes de valorisation plus durables. Parallèlement, l'objectif est de stimuler le développement économique, social et environnemental en encourageant de nouvelles activités liées à la valorisation "matière" des déchets.



Actions des établissements publics

Dans cette perspective, les partenaires du projet Filidéchet en Vaucluse ont entrepris une démarche expérimentale axée sur la valorisation des déchets de pépinières viticoles. Cette approche novatrice vise à démontrer la faisabilité et l'efficacité de la valorisation des déchets agricoles, tout en explorant les possibilités de réplication dans d'autres filières agricoles.

Le projet Filidéchet en Vaucluse incarne ainsi l'engagement des acteurs locaux en faveur d'une gestion plus responsable des déchets, tout en ouvrant la voie à des pratiques innovantes et durables dans le domaine de l'agriculture.



Zoom sur le compostage des déchets de vigne-mère de porte-greffe



Le compostage des déchets de vigne-mère de porte-greffe améliore la capacité de rétention en eau et la porosité des sols agricoles. Ce processus, réalisé en situation d'aérobiose contrôlée (en présence d'oxygène), transforme la matière organique en compost, favorisant ainsi l'activité biologique du sol et améliorant sa structure et sa fertilité par l'apport d'éléments minéraux. Il offre une meilleure résilience au changement climatique et au tassement.

Pour réussir ce processus, plusieurs étapes doivent être respectées :

- Le broyage précoce des déchets de vigne-mère pour conserver leur humidité
- La mise en andains (rangées de tas au sol) pour maintenir une bonne inertie thermique et un bon taux d'humidité
- Le contrôle du rapport carbone-azote

Le compostage des déchets de vigne-mère semble prometteur dans la lutte contre certains organismes pathogènes responsables des maladies du bois, avec une réduction du potentiel infectieux des bois compostés.

Les points forts

- Réduction de la quantité de déchets
- Induction de l'économie circulaire
- Optimisation de la valorisation des déchets

Témoignage

“Le broyat de déchets de pépinières peut être utilisé en paillage en alternative au brûlage : épandu sur une épaisseur de 20 centimètres sur un rang de cerisiers, il offre une meilleure résistance au stress hydrique. C'est ce qu'a permis de mettre en évidence le suivi réalisé avec des sondes capacitives par le CRIAM sud.

“

Nous avons eu un retour très positif sur une expérimentation en verger de cerisiers



Gérard Gazeau

Chargé de mission agro-environnement énergie climat

Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Les relevés réalisés par le syndicat de la pépinière viticole du Vaucluse sur la parcelle épandue ont mis en lumière l'efficacité du paillage sur la levée d'adventices (plantes spontanées non semées) comparativement à un témoin désherbé chimiquement.

Sur le plan agronomique, les résultats de l'étude réalisée par la chambre d'agriculture sont sans équivoque : le paillage est très favorable à la fertilité biologique du sol comparativement au même témoin”.

Chambre d'Agriculture du Vaucluse & Campus Provence-Ventoux



Thématique : Valorisation des déchets de pépinières viticoles


Cible : Agriculteurs

Partenaires : Syndicat de la pépinière viticole du Vaucluse, Centre de ressource et d'innovation pour l'irrigation et l'agro-météorologie (CRIIAM Sud), Institut Français de la Vigne & du Vin (IFV)

Territoire : Vaucluse

Types d'actions : Animation, accompagnement

Financeurs : ADEME, Région Sud



La combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre tels que le méthane et le dioxyde de carbone, contribuant ainsi au dérèglement climatique.



“C’est de l’or vert qu’on brûle et une foule d’organismes vivants !”

France Rieger

Les Jardins du Loup

Association pour le développement des pratiques agroécologiques et de la Permaculture

QUI ÊTES-VOUS ?

“Je m’appelle France Rieger, j’ai 62 ans et je suis la cofondatrice de l’association Les Jardins du Loup. J’y assure aussi les fonctions de coordinatrice et anime certains ateliers thématiques.

Je suis très sensible à tous les dommages que nous causons à notre environnement et au vivant en général.”

VOTRE PARCOURS

“J’ai eu la chance de grandir à la campagne, dans un village de l’arrière-pays niçois avec mes grands-parents qui cultivaient un jardin. J’étais entourée d’animaux, chats, chiens, canards, lapins. Mon amour de la Nature et de tous ses habitants et l’envie de la protéger viennent de là, je crois.

J’ai travaillé très jeune sur des jobs alimentaires avant de réaliser vers 30 ans que j’avais besoin de mettre du sens dans ma vie professionnelle. Je suis partie 11 ans à Paris où j’ai travaillé sur des films documentaires de société, puis je suis revenue à Nice. J’y ai créé une association artistique et sociale, devenue ensuite un chantier d’insertion, dans un quartier dit sensible : on créait des décors en mosaïque (une autre passion) avec les habitants de tout âge du quartier pour embellir leur cité.



suite...

Portrait

En 2011, j'ai l'opportunité de quitter la ville pour vivre à plein temps immergée dans la nature sur une terre agricole abandonnée depuis des décennies. Je découvre en même temps la permaculture et son modèle de société. C'est une révélation, la proposition d'une réponse enthousiasmante aux gros problèmes de notre planète. Fin 2011, nous créons avec un groupe d'amis motivés l'association Les Jardins du Loup avec l'objectif d'expérimenter et de diffuser les solutions offertes par la permaculture et l'agroécologie."

VOTRE ENGAGEMENT AUTOUR DES DÉCHETS VERTS ET DE LEUR BRÛLAGE

"Il date à peu près de la même époque, quand j'ai compris combien cette matière - les tailles, ce qu'on appelle à tort les "déchets verts" - était précieuse pour la biodiversité en général. Avant, il nous arrivait de faire un feu par an de ces résidus, beaucoup pour le plaisir et un peu pour se débarrasser des morceaux qu'on considérait comme inutiles, voire encombrants.

Avec la permaculture, on réalise combien ces matières sont précieuses pour le sol, pour sa biodiversité. C'est de l'or vert qu'on brûle !

Sans compter la destruction des autres organismes nichés dans le tas de branches qu'on s'apprête à brûler : en démontant le tas formé au fil des mois auparavant destiné à être brûlé, j'ai découvert des couleuvres et tous les organismes qui s'y étaient installés. Un massacre si je l'avais allumé.

À partir de là, la vision de tous les feux hivernaux qu'on aperçoit depuis les routes du moyen pays cannois m'attristait à chaque déplacement. Sans parler des pollutions nocives dégagées qui impactent tout le littoral très urbanisé. C'est impressionnant certains jours, en fonction des conditions atmosphériques, on voit nettement depuis les hauteurs que des dizaines de milliers de personnes sont impactées par un ou deux feux de jardin.



La loi l'interdit en théorie, mais les obligations locales de débroussaillage ont poussé les préfets à édicter un arrêté autorisant le brûlage de certains déchets à certaines périodes. Si on le lit attentivement, celui-ci limite le brûlage à certaines conditions restrictives (pas de pollution, pas de vent, des périodes et horaires stricts, uniquement des branchettes de fruitiers sèches, pas de flamme haute, rester à proximité, etc.) qui sont rarement respectées.

Portrait



Volumes avant et après broyage

De fait, le document présentant l'arrêté est compliqué à comprendre et la mesure d'interdiction est très impopulaire : les autorités locales ferment les yeux sur les nombreux contrevenants."

UN PROJET QUI VOUS TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR ?

"Un appel à projet co-lancé par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la thématique a été le déclencheur d'une action concrète visant à essayer de réduire cette pratique en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le projet comportait plusieurs volets sur trois ans : l'étude des pratiques en matière de gestion des espaces verts et des "déchets" de 10 communes et la proposition d'actions pour l'optimiser, l'animation de réunions d'informations pour les habitants dans chaque quartier de la ville de Grasse, l'animation de modules de formation sur l'utilisation des résidus de jardin pour les habitants et la conception de différents outils de communication, dont un document grand public largement diffusé.

Nous continuons nos actions d'animations et d'ateliers avec des adultes ou des enfants sur les thématiques du jardinage, du compostage, etc.

Parallèlement, nous essayons de développer le projet de protéger le site naturel où nous sommes installés dans les gorges du Loup. C'est un endroit merveilleux, doublement classé Natura 2000, comportant un îlot de biodiversité exceptionnel à 35 minutes de la bande littorale ultra urbanisée Cannes-Nice. Nous voyons malheureusement ce site se dégrader à vue d'œil depuis le développement des réseaux sociaux et la biodiversité se réduire d'année en année. Un petit kilomètre de ces berges fragiles est victime du surtourisme à cause de sa beauté et se voit transformé tous les étés en Aqualand gratuit qui attire plus de 1 000 baigneurs chaque jour et presque autant d'adeptes du canyoning, à la saison où son niveau est au plus bas."

Merci à France Rieger

Pour en savoir plus sur Les Jardins du Loup :

<https://www.lesjardinsduloup.fr/>



La personne qui brûle ses déchets au jardin est directement exposée à des fumées toxiques pour sa santé.

**“On se sent souvent démuni,
mais des solutions à notre
portée existent”**

Marine Testut



QUI ÊTES-VOUS ?

“Je suis Marine Testut, chargée de projet déchets et risques industriels à France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.”



VOTRE PARCOURS

“Juriste de formation, je me suis spécialisée en Droit de l'Homme puis Droit de l'Environnement. Après six ans dans le domaine social - humanitaire, j'ai choisi de rejoindre FNE, car c'est une association militante dont je partage beaucoup de valeurs, notamment celle qui consiste à “réconcilier l'humain et l'environnement”. Dans ce cadre, lutter contre les brûlages de déchets végétaux et accompagner les collectivités vers la valorisation de cet “or vert” permettent de réconcilier nos pratiques avec l'environnement et, au passage, notre propre santé.”

suite...

VOTRE ENGAGEMENT AUTOUR DES DÉCHETS VERTS ET DE LEUR BRÛLAGE

“Au sein de FNE Provence-Alpes-Côte d’Azur, je pilote un projet qui a commencé en 2021 financés par l’ADEME, l’Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL).

Le projet comporte trois axes.

Premièrement, l’élaboration et la large diffusion d’outils à destination des collectivités.

Des outils d’aide à la décision sur les solutions de prévention et de gestion des déchets végétaux. L’autodiagnostic aide à prendre une photographie de la situation de la commune, liste et décrit concrètement l’ensemble des solutions possibles et filtre les solutions les plus appropriées selon les informations renseignées. Le comparatif économique de solutions permet de confronter les coûts pour chacune des solutions envisagées. Sans avoir la prétention de se substituer à un bureau d’étude, ces outils, publiés sur la Librairie de l’ADEME, visent à donner des clés de compréhension et à orienter les décideurs vers des solutions réalistes.

Le kit de communication comporte des éléments prêts à être utilisés par la commune : articles sur la gestion des déchets verts prêts à publier sur le site de la commune ou du journal local, réseaux sociaux sur des pratiques faciles à mettre en place pour les particuliers, affiches pour les déchèteries, etc.

Dans le Var, nous élaborons en lien avec la DREAL et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) un questionnaire de déclaration des brûlages en vue de sensibiliser et de quantifier le nombre de brûlages sur le territoire et de mieux en mesurer l’impact sur la santé et la qualité de l’air.

En partenariat avec le Réseau Compost Citoyen, nous optimisons et diffusons Bours’O Vert, un site de petites annonces comparable au “Bon Coin des Déchets Verts”.

Ensuite, nous organisons des retours d’expérience à destination des collectivités, tous les ans et par département, autour d’une thématique à enjeux en lien avec la prévention et de la gestion des déchets verts. Les comptes-rendus 2022 et 2023 de ces rencontres sont disponibles sur notre site.

Enfin, nous accompagnons trois collectivités de façon plus rapprochée. Avec l’aide de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Provence-Alpes-Côte-d’Azur nous adaptons au milieu méditerranéen un guide de fiches techniques en ligne visant la réduction et la gestion des déchets végétaux à destination des agents techniques.”

Portrait

UN PROJET QUI VOUS TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR ?

“Dans le Var, nous accompagnons la Communauté de Communes Cœur du Var sur l’élaboration des éléments de communication pour les citoyens et lors d’animations en déchèterie. Dans les Alpes-Maritimes, nous aidons à mettre en lien agriculteurs et professionnels des espaces verts.

Quand on est sensible aux causes des pollutions, on se sent souvent démuné pour agir dans notre quotidien. Parmi les activités polluantes, le brûlage des déchets végétaux est une pratique très courante, qui a un impact significatif sur notre santé et sur la qualité de l’air.

Or des solutions à notre portée existent et demandent simplement à être prises en main par tout à chacun : particuliers, professionnels, collectivités, agriculteurs, etc.

Considérer nos déchets végétaux comme des ressources à valoriser permet de transformer une empreinte sur notre environnement et notre santé en une richesse pour le sol et sa culture. Ne pas brûler, mais plutôt broyer et pailler sont des actes accessibles à tous et qui comptent.”



*Merci à Marine Testut
Pour en savoir plus sur France Nature
Environnement Provence-Alpes-Côte
d'Azur : <https://fnepaca.fr/>*

Remerciements

Nous remercions les contributeurs à cette revue (par ordre d'apparition) : GERES, GESPER, France Nature Environnement, Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), Communauté de Communes Cœur du Var, Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Provence Alpes Agglomération, Chambre d'agriculture du Vaucluse, Campus Provence Ventoux, Les Jardins du Loup.

Nous remercions également nos partenaires financiers : l'Agence de la Transition écologique (ADEME), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Réalisation : GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur, association loi 1901
Domaine du Petit Arbois, Avenue Louis Philibert, 13100 Aix-en-Provence
Représentée par Patrick Laffitte, Dave Lollman, Damien Rabourdin et Natacha Sire, co-présidents.
Rédaction : Juliette Martin et Annabel Walker
Parution en août 2024

